

CONSEIL DES DIASPORAS AFRICAINES DE FRANCE (CDAF)

Association Loi 1901 n° W751252696

LUTTE CONTRE LE COVID 19 :

PLAIDOYER DES DIASPORAS AFRICAINES DE FRANCE

INFORMER – SENSIBILISER - PREVENIR - TESTER – ISOLER
TRAITER - ACCOMPAGNER – INCITER - PROTEGER



SEM Emmanuel Macron, Président de la République Française, en visite à l'Institut Hospitalo-Universitaire (IHU) Méditerranée Infection de Marseille, en compagnie de plusieurs jeunes chercheurs de cet établissement originaires de pays des Diasporas Africaines (notamment Algérie, Burkina-Faso, Mali, Maroc, République Démocratique du Congo, Sénégal, Tunisie)¹.

Résumé : Dans l'attente d'un traitement définitif scientifiquement admis par tous, l'impératif de sauver des vies recommande d'appliquer les solutions occidentales (mesures barrières préventives et combinaison de diverses prescriptions), d'éclairer le grand public et tenir aussi compte des solutions africaines (mesures barrières préventives, la fagaricine du Professeur Bruno Eto, le Covid Organics du Pr Albert Rakoto Ratsimamanga, et l'apivirine du Docteur Valentin Agon disponibles à ce jour)

¹ Extrait et Image du Journal Migration, « Coronavirus : ces migrants africains à la pointe de la recherche française » - 10 avril 2020

CONSEIL DES DIASPORAS AFRICAINES DE FRANCE (CDAF)

Association Loi 1901 n° W751252696

Le Covid-19 est une épidémie mondiale qui s'est déclenchée dans le monde suite à la découverte d'un coronavirus dénommé SARS-Cov-2). Elle provoque chez l'être humain des infections respiratoires, allant d'un rhume banal à une infection pulmonaire sévère pouvant mener à une détresse respiratoire aiguë associée parfois à une défaillance multiviscérale (rein, cœur, nerf), une hypoxie de pneumopathie virale, une surinfection bactérienne, une embolie pulmonaire grave, l'infarctus du myocarde, ou un accident vasculaire cérébral.

Suite au premier cas de Covid-19 détecté à Wuhan en Chine le 17 novembre 2019, cette maladie s'est répandue dans le monde entier avec notamment les trois premiers cas recensés en France le 24 janvier 2020². La barre symbolique de 100 000 morts a été atteinte le 11 avril 2020, occasionnant la suspension de plusieurs activités humaines, le confinement de plus de la moitié de la planète, une récession économique, des drames sociaux, sociétaux et humains sans précédents depuis le début des années 1940.

Face à cette crise sanitaire inédite, le Conseil des Diasporas Africaines de France (ci-après dénommé « CDAF ») :

- Vu le dévouement des médecins, infirmiers, aides-soignants, chercheurs, scientifiques, autres Experts de la santé africains, agents hospitaliers divers, dans la lutte contre le Covid-19,
- Vu la mobilisation des Chefs d'Etats et de Gouvernements, des Pouvoirs Publics, des Institutions multilatérales, bilatérales, gouvernementales, des Institutions privées face au Covid-19,
- Vu l'implication des sociétés civiles, organisations non gouvernementales, en Afrique et en France,
- Vu les répercussions et les enjeux du Covid-19 en Afrique et en France sur les plans humain, éthique, politique, économique, éducatif, social, sociétal, et culturel,
- Vu la mobilisation des moyens humains, matériels, immatériels, financiers, mis en œuvre à ce jour, et espérés dans un futur proche, en Afrique et en France pour la lutte contre le Covid-19,
- Vu les retours d'expériences en matière d'information et de prévention des populations, de facteurs épidémiologiques, et de prise en charge et suivi des malades, dans cette crise sanitaire mondiale du Covid-19 ;
- Vu l'étude menée auprès de fournisseurs et intermédiaires de matériels de prévention, détection et lutte contre le Covid-19, qui révèle par exemple le renchérissement du coût des respirateurs (entre 35 000 \$US et 72 000 \$US l'appareil) ou du coût de transport aérien et de la livraison de matériel sur le tarmac d'aéroports d'Afrique (environ 375 000 \$US l'avion-cargo) ;
- Vu les Avis des Conseils Scientifiques de France (Métropole et d'Outre-Mer) ;

² Source : Mediapart du samedi 11 avril 2020 par François Bonnet

CONSEIL DES DIASPORAS AFRICAINES DE FRANCE (CDAF)

Association Loi 1901 n° W751252696

- Vu les Avis de l'Association des Médecins Africains de France et de divers médecins et scientifiques des diasporas africaines de France ;
 - Vu les informations publiées par les Ministères de la Santé et de la Recherche Scientifique d'Etats africains ;
 - Vu la note diplomatique intitulée « *l'effet pangolin : la tempête qui vient d'Afrique ?* » du Centre d'Analyse de Prévision et de Stratégie du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangère de la France du 24 avril 2020 ;
 - Vu l'impact des mesures de lutte contre le Covid-19 sur les libertés individuelles et droits fondamentaux des citoyens en général ;
 - Vu les discriminations et abus, relevés par l'Union Africaine, dont les membres des diasporas africaines ont pu être victimes en Chine dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, et les 10 résolutions prises lors de la rencontre du 13 avril 2020 entre les Chefs de mission diplomatiques des pays d'Afrique et les Autorités chinoises ;
 - Vu l'émoi causé au sein des diasporas africaines de France et les populations de France et d'Afrique par des commentaires malheureux effectués à la télévision française au sujet des tests de vaccins sur les populations d'Afrique, et des excuses publiques qui ont suivi ;
1. ***Salue tous les efforts humains, psychologiques, sanitaires, scientifiques, matériels, financiers, et sociaux, individuels et collectifs, menés en Afrique et en France par tous dans la lutte contre le Covid-19 ;***
 2. ***Reconnait le caractère hétérogène des situations et admet que les mesures de lutte contre le Covid-19, pour être opérationnelles, doivent être réalistes et adaptées aux différents contextes de chaque pays ;***
 3. ***Exhorte les Pouvoirs Publics de France et d'Afrique à renforcer entre autres la prévention, la détection, la prise en charge, et les soins contre les maladies cardiovasculaires, inflammations respiratoires, diabète, malnutrition, l'hygiène de vie, qui constituent des terreaux fertiles à la propagation du Covid-19 ;***
 4. ***Demande la garantie des principes essentiels tels que (i) la dignité humaine des population en général et des diasporas africaines en particulier, (ii) la plus grande transparence dans l'information concernant les patients admis dans les institutions hospitalières, (iii) l'accompagnement approprié des familles et des fins de vie des patients, (iv) le respect des procédures d'inhumation des personnes décédées, et le cas échéant, (iv) le rapatriement en Afrique des corps des membres des diasporas africaines décédés en France si tel est le désir de leurs familles, dans le respect des conditions de sécurité sanitaire. A ce titre, salue la décision du Royaume du Maroc de prendre en charge les frais d'inhumation des dépouilles des défunts marocains en situation précaire dans leur pays de résidence à l'étranger ;***

CONSEIL DES DIASPORAS AFRICAINES DE FRANCE (CDAF)

Association Loi 1901 n° W751252696

5. *S'agissant de la prévention du Covid-19 :*

- Constate qu'en l'état actuel des savoirs, la prévention demeure la pierre angulaire de la lutte contre le Covid-19. A ce titre :
 - Exhorte la stricte application des mesures de distanciation sociale et des gestes barrières qui réduisent les mécanismes de contamination des populations, et recommande leur diffusion au plus près des populations africaines dans leurs langues locales,
 - Recommande le port obligatoire des masques dans les espaces publiques en France et en Afrique,
 - Recommande la généralisation des contrôles de température et de dépistage en France et en Afrique, notamment dans les ports, les gares, les aéroports, dans une démarche préventive et proactive des Etats, Régions et Territoires,
 - Prend acte du rôle important joué par le confinement des populations à domicile dans la prévention contre la propagation en France du Covid-19,
 - Prend acte de la particularité des économies africaines caractérisées notamment par la prédominance du secteur informel, et la nécessité impérieuse pour le plus grand nombre des populations de subvenir au jour le jour à leurs besoins ne militent pas pour l'instauration du confinement de ces populations à leur domicile,
 - Recommande l'installation dans les espaces publics de portiques de décontamination en Afrique et en France,
 - Salue les efforts menés en France et dans les autres pays développés pour la découverte d'un vaccin contre le Covid-19,
 - Constate au regard des études publiques que l'Afrique est peu impliquée dans la réalisation de tests de vaccins de manière générale,
 - Considère que contrairement aux idées reçues, il ne s'agit pas de tester un nouveau vaccin en Afrique, mais plutôt d'évaluer « l'efficacité croisée » sur le Covid-19, d'un vaccin contre la tuberculose déjà existant, utilisé depuis plus d'un siècle dans les quatre coins du monde, y compris dans les pays africains. Dans ce contexte tout particulier de la lutte contre la pandémie, des études réalisées sur ce vaccin dans des pays européens et en Australie ont produit des résultats très encourageants. D'où l'idée d'étendre l'étude en Afrique où la tuberculose est endémique,

CONSEIL DES DIASPORAS AFRICAINES DE FRANCE (CDAF)

Association Loi 1901 n° W751252696

- Recommande néanmoins la prudence et la vigilance dans la réalisation d'essais techniques d'un vaccin contre le coronavirus en Afrique, et, en tout état de cause, la participation des experts médicaux et scientifiques des diasporas africaines, ainsi que des membres des organisations représentatives de celles-ci dans les procédures, travaux et informations portant sur tout test et résultat en la matière en Afrique,
 - Prend acte de l'existence de la Fagaricine, phytomédicament créé par le Professeur Bruno Eto dont l'objet est de renforcer les défenses immunitaires des malades infectés par le coronavirus et/ou des personnes à risque, bénéficiant des autorisations de mise sur le marché (AMM) dans plusieurs pays Africains et vendu en Pharmacie (Burkina-Faso, Cameroun, Gabon, Comores, République Démocratique du Congo, Guinée-Conacry, République du Congo, et Tchad),
 - Demande à l'OMS, aux partenaires au développement de l'Afrique, et à la Communauté des Experts de Santé et de la Recherche de promouvoir l'information du grand public sur l'existence de la Fagaricine et son utilité dans la prévention contre le Covid-19 ;
 - Demande aux Etats Africains et à la France de permettre la mise à disposition de la Fagaricine aux malades infectés par le Coronavirus pour renforcer leurs défenses immunitaires,
- 6. *Approuve la mise en quarantaine systématique (généralement pendant quatorze jours) des personnes testées positives au Covid-19, en milieu thérapeutique approprié ;***
- 7. *S'agissant du traitement et de la prise en charge du Covid-19 :***
- Constate l'absence à ce jour de validation d'un traitement scientifiquement avéré ayant démontré son efficacité contre le Covid-19, dans un essai de phase 3,
 - Prend acte des études en cours de réalisation :
 - en France testant (i) l'hydroxychloroquine contre un placebo sur un échantillon de 600 personnes, et (ii) le Kaletra contre un placebo sur un autre échantillon de 600 personnes, avec pour objectif de voir si l'un des groupes développera moins souvent la maladie que l'autre,
 - en Afrique testant l'hydroxychloroquine et l'apivirine,
 - Prend acte des traitements ci-après administrés à des patients atteints de Covid-19 :
 - l'hydroxychloroquine associée à l'azithromycine,
 - microlide (zithromax, zeclar, rulid ou josacine),
 - dans les cas présentant une pneumopathie mal tolérée, l'association de microlide avec une C3G (ceftriaxone) ou Cefpodoxim,

CONSEIL DES DIASPORAS AFRICAINES DE FRANCE (CDAF)

Association Loi 1901 n° W751252696

- des antirétroviraux spécifiques (dont plusieurs sont dans les protocoles d'évaluation en cours) tels que Lopinavir- Ritonavir (utilisés dans le VIH), Remdésivir (utilisé contre Ebola), Favipiravir (Avigon),
 - des inhibiteurs des Protéases à Sérine (Camostat, Nafamostat),
 - des médicaments spécifiques sur la physiopathologie (HBPM sur la considération du Phénomène thrombo-embolique), voire à doses anticoagulantes,
 - des corticoïdes qui trouveraient une place après le 7ème jour pour lutter contre le Syndrome Inflammatoire diffus et complexe,
 - la vitamine C et le Zinc,
- Prend acte de la difficulté à concilier l'impératif de prudence qui exige de prescrire un traitement ayant été scientifiquement expérimenté selon les canons et délais de la science médicale, et l'exigence d'urgence face à la propagation journalière du Covid-19. Toutefois, compte tenu du contexte particulier de guerre sanitaire, d'augmentation journalière du nombre de victimes, et de la primauté de sauver les vies :
- approuve l'administration par un médecin de tout traitement de nature à sauver une vie, dans le cadre d'un dialogue médecin-patient et à la suite d'exams préalables appropriés (cardiaques, neurologiques, pneumologiques ou autres) ;
 - approuve la décision prise par des Etats africains de produire, stocker, autoriser la commercialisation de la chloroquine, dont le coût d'achat demeure à la portée des populations africaines, et qui fait déjà l'objet de prescription médicale en Afrique et en France dans le cadre du dialogue médecin-patient,
 - approuve la décision du laboratoire pharmaceutique Sanofi de mettre à disposition des Pouvoirs Publics français plusieurs millions de doses de chloroquine commercialisé sous le nom de Plaquenil,
 - approuve la décision prise par des laboratoires pharmaceutiques Bayer, Ipca, Mylan, Novartis, Teva, Zydus Cadila, entre autres, de relancer la production de leurs médicaments à base de chloroquine,
- Salue l'alerte lancée par l'OMS de la prévention et de la lutte contre les contrefaçons d'hydroxychloroquine,
- Prend acte de l'existence de l'Apivirine créé par le Professeur Valentin Agon du Benin utilisé en Afrique contre le paludisme, qui pourrait servir à soigner le coronavirus, et approuve la décision prise par le gouvernement du Burkina-Faso en Conseil des Ministres du 27 mars 2020 de lancer des essais cliniques sur l'efficacité de ce médicament dans la lutte contre le Covid-19,
- Exhorte les Etats d'Afrique d'accéder à la demande du Docteur Agon de tester de manière objective l'efficacité de l'Apivirine et de publier les résultats obtenus,

CONSEIL DES DIASPORAS AFRICAINES DE FRANCE (CDAF)

Association Loi 1901 n° W751252696

- Prend acte des essais cliniques effectués à Madagascar par le Centre National d'Application de Recherche Pharmaceutique ayant conduit SEM Andry Rajoelina, Président de Madagascar, à proclamer la découverte « *d'un remède traditionnel amélioré à la fois préventif et curatif* » contre le Covid-19 dénommé Covid Organics, composé d'Artemisia et de plantes médicinales cultivées localement,
- Exhorte l'Etat malgache à partager son expérience du Covid Organics avec les autres Etats d'Afrique, le monde entier, et l'OMS, pour le bénéfice de l'humanité,
- Salue les efforts des Pouvoirs Publics français et Africains à renforcer leurs capacités en matière de lits de réanimation des patients en détresse respiratoire. Toutefois, dans le cas spécifique de l'Afrique, constate à ce jour les difficultés financières de Etats à disposer (i) d'un nombre de lits de Réanimation en proportion du potentiel élevé de malades, (ii) d'un personnel conséquent formé à la réanimation dans des locaux adaptés, (iii) d'un nombre conséquent de respirateurs disponibles en proportion du potentiel de malades avec tous les consommables nécessaires à leur fonctionnement,
- Constate, au niveau psychiatrique en France :
 - o la hausse significative des consultations depuis le début de la pandémie du Covid-19,
 - o l'arrivée en psychiatrie de nouveaux patients en souffrance psychique et soumis à des variations émotionnelles fortes et difficiles à gérer, de patients n'ayant absolument aucune conscience de la mesure de ce qui arrive,
 - o le réveil de plusieurs types d'angoisses (la mort, la contagion, le manque pour les addicts anxieux qui ne peuvent plus chercher leur produit, les conflits au sein de la famille ou d'un groupe déjà fragile, l'ennui, l'enfermement, l'incapacité à ne pas pouvoir anticiper, la baisse des revenus, l'immobilisme, l'isolement, la peur des voisins contaminés voire leur rejet, la peur de devoir se retrouver avec soi-même, la peur d'avoir à réfléchir sur le sens de la vie, le besoin de parler de sa vie et de qu'on souhaite en faire après, les questions sur l'équilibre, ce qui est essentiel ou relatif, les réelles priorités dans la vie),
 - o l'aggravation des symptômes de trouble psychique,
 - o la rupture dans le parcours de soins ou des non observance thérapeutique chez des patients atteints de maladies autres que le Covid-19,et exhorte les Pouvoirs Publics à apporter une attention particulière à la prise en charge psychiatrique des effets du Covid-19,

8. S'agissant de la recherche :

- Salue les efforts des Pouvoirs Publics de France et d'Afrique consentis en matière de recherche pour stopper le Covid-19, notamment la coopération existant à l'Institut Hospitalo-Universitaire (IHU) Méditerranée Infection de Marseille entre les scientifiques français et les scientifiques membres des diasporas africaines,
- Prend acte des engagements pris par SEM Emmanuel Macron, Président de la République française, lors de son discours à la Nation du 13 avril 2020, de renforcer les moyens consacrés à la recherche pour la lutte contre le Covid-19,

CONSEIL DES DIASPORAS AFRICAINES DE FRANCE (CDAF)

Association Loi 1901 n° W751252696

- Exhorte les Etats d’Afrique à se rendre à l’évidence que la recherche scientifique est une dynamique incontournable pour le développement du continent, et par suite, à renforcer les dispositifs nationaux d’incitation financière et fiscale à la Recherche–Développement (recherche fondamentale, recherche appliquée, et développement expérimental) et d’innovation, à l’instar du dispositif français du Crédit d’impôt recherche et du régime des Jeunes Entreprises Innovantes,
- Encourage les pays d’Afrique à développer et promouvoir les initiatives prises en matière de médecine naturelle dans la lutte contre le Covid-19,
- Encourage les Pouvoirs Publics français et Africains à développer toutes les formes possibles de coopération médicale et scientifique, de partage et transfert de connaissances, et notamment inciter les diasporas africaines œuvrant en France dans le domaine médico-scientifique à intervenir en Afrique en soutien des spécialistes locaux,

9. S’agissant des mesures d’accompagnement :

- Demande, pour le personnel de santé, le personnel d’hygiène des centres hospitaliers et tous ceux qui interviennent directement dans la prise en charge des malades, la reconnaissance du Covid-19 comme maladie professionnelle,
- Prévoir des mesures d’accompagnement et de gestion en psychiatrie du stress post traumatique des professionnels de santé ayant pris en charge des patients du Covid-19, et confrontés à la lourdeur des choix qu’ils ont pu faire malgré leur éthique,
- Exhorte les Pouvoirs Publics de France et d’Afrique à anticiper et planifier au niveau des populations (i) la prise en charge des pathologies du moral et psychiatriques qui pourraient résulter des mesures de lutte contre le Covid-19, et (ii) dans le cas spécifique de l’Afrique les interactions / interférences du Covid-19 avec le paludisme, la drépanocytose et autres maladies,
- Salue les soutiens financiers mis en place ou espérés aux niveaux international et national dans la lutte contre le Covid-19, et exhorte les Pouvoirs Publics français (dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2020) et africains (dans le cadre de leurs Collectifs Budgétaires respectifs pour 2020) de faire des ajustements, allocations ou réallocations financiers nécessaires pour cette lutte,
- Salue la décision prise par les Gouvernements d’Inde et de Chine d’autoriser à nouveau l’exportation de médicaments et d’intrants permettant la production en Afrique de médicaments de lutte contre le Covid-19,
- Conformément à l’engagement pris par le Président de la République française dans son discours du 13 avril 2020 de soutenir l’Afrique, exhorte l’Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé à autoriser l’exportation en Afrique des spécialités d’anesthésie-réanimation et de médecine d’urgence,

CONSEIL DES DIASPORAS AFRICAINES DE FRANCE (CDAF)

Association Loi 1901 n° W751252696

- Encourage toutes les initiatives prises par l'Union Africaine (par exemple la création de la Force Opérationnelle de l'Afrique contre le coronavirus annoncé le 12 avril 2020) ou envisagées par des Etats (par exemple le projet de création d'une Alliance Africaine de lutte contre le coronavirus annoncé le 14 avril 2020 par la Côte-d'Ivoire, le Maroc et le Sénégal), mais appelle de tous ses vœux la coalition et coordination des énergies et initiatives (et non la dispersion) des énergies et initiatives à l'échelle de l'Afrique dans la lutte contre cette pandémie,
- Exhorte tous les partenaires au développement de l'Afrique à orienter leurs actions vers la création ou le renforcement des capacités de production industrielle, de recherche scientifique, de prise en charge, de veille épidémiologique, thérapeutique et moléculaire, de sensibilisation des populations et de diffusion de l'information, le partage des expériences et des bonnes pratiques, en lien avec la lutte contre le Covid-19 au sein de ce continent,
- Appelle la France et les pays d'Afrique à anticiper, planifier et gérer les pathologies du moral, psychiatriques et mêmes pédiatriques qui résulteront et se développeront sans doute à la suite du Covid-19 et des mesures de lutte contre cette pandémie,
- Appelle au développement et déploiement des nouvelles technologies comme le numérique à l'instar de la mise à disposition de la télémédecine pour simplifier l'Accès aux soins,
- Exhorte les Pouvoirs Publics des Etats à prévenir, dénoncer et sanctionner toutes les atteintes aux personnes, libertés fondamentales et droits humains que les citoyens de France et d'Afrique en général, et les membres des diasporas africaines en particulier, ont subi dans le cadre de la lutte contre le Covid-19,
- Recommande qu'un éventuel système de traçage numérique de l'épidémie du Covid-19 par identification des personnes ayant été en contact avec la maladie garantisse le respect scrupuleux des libertés individuelles et des droits fondamentaux des personnes., notamment :
 - la transparence dans le fonctionnement du dispositif,
 - le consentement des utilisateurs du dispositif,
 - la sécurité, la protection et le droit à rectification des données collectées,
 - la garantie de l'utilisation des données à des fins strictement sanitaires,
- Enjoint l'OMS et ses Etats Membres (les pays d'Afrique et la France notamment) d'assurer le contrôle, la surveillance et la police des laboratoires qui manipulent les gènes des agents pathogènes des humains, des animaux et des plantes,
- Appelle à la création de l'Organisation Africaine de la Santé, dont l'un des objectifs serait la gestion des crises sanitaires en Afrique, pour une mutualisation de la prévention, la prise en charge de la santé des Africains, et la recherche médicale,

CONSEIL DES DIASPORAS AFRICAINES DE FRANCE (CDAF)

Association Loi 1901 n° W751252696

10. S'agissant des perspectives Post Covid-19 :

- Appelle vivement à la prise de conscience des nouveaux enjeux de civilisation planétaire qui caractériseront le monde, l'Afrique et la France, après la crise sanitaire du Covid-19,
- Sur le plan médico-scientifique :
 - repenser les systèmes de santé de France et des pays d'Afrique, notamment en terme d'espérance de vie en bonne santé des populations ;
 - repenser les modèles de prévision, d'organisation, et de gestion des crises sanitaires afin de mieux les affronter dans l'avenir,
 - remettre l'humain, l'innovation, la recherche-développement, et les collaborations entre Etats dans ces domaines au cœur des politiques publiques,
 - généraliser la couverture maladie universelle dans les pays d'Afrique afin d'améliorer l'accès aux soins pour les populations les plus démunies, avec le concours des partenaires au développement et autres institutions financières (banques, compagnies d'assurances),
 - développer et déployer des nouvelles technologies comme le numérique à l'instar de la mise à disposition de la Télé Médecine pour simplifier l'Accès aux soins,
- Sur les plans éducatif, social et sociétal :
 - revoir les priorités en remettant l'humain au centre des préoccupations,
 - repenser les systèmes éducatif, social et sociétal afin de privilégier l'intelligence (la formulation des problèmes, l'énoncé des bonnes questions), et tirer les leçons de l'expérience acquise pour trouver les réponses,
 - vivre autrement, s'adapter à l'incertitude, reconstituer le rapport à l'autre et les solidarités collectives tout en préservant son petit monde à soi,
 - repenser les modèles sociaux de France et d'Afrique en matière de travail, d'éducation et de socialisation,
 - repenser le rapport à la mort, au deuil, et à l'accompagnement des fins de vie,
- Sur le plan économique :
 - sortir du discours économique dominant (accumulation des richesses, financiarisation de l'économie, production et multiplication de l'argent) et revenir à la dimension éthique de la pensée économique,

CONSEIL DES DIASPORAS AFRICAINES DE FRANCE (CDAF)

Association Loi 1901 n° W751252696

- atténuer le modèle économique néo-libéral par un interventionnisme de qualité de l'Etat dans l'économie,
 - identifier et définir les biens, services, besoins, ressources et emplois souverains et stratégiques pour les Nations,
 - les interventions en investissements des Pouvoirs Publics, des Institutions Multilatérales ou Bilatérales devraient s'orienter vers (i) le renforcement des capacités industrielles de productions nationales afin de réduire les dépendances des Etats, (ii) le développement, le renouvellement et la maintenance des infrastructures terrestres, ferroviaires, aériennes, maritimes, énergétiques, et (iii) l'économie numérique (infrastructures numériques, monnaie et paiements électronique, plateformes numériques), avec prise en compte des sociétés civiles et notamment des diasporas dans la chaîne de valeur, le suivi et le contrôle desdites interventions,
 - les sociétés civiles réclameront de plus en plus des relations économiques et commerciales équilibrées,
 - la France et les pays d'Afrique s'orienteront de plus en plus vers une spécialisation de leurs économies, le renforcement de leurs avantages comparatifs (facteurs clefs de succès), et le retour à la planification,
 - les politiques budgétaires des Etats devraient être revues dans le sens (i) de l'amélioration de la qualité de la dépense publique et (ii) d'un maillage approprié entre tous les acteurs (Etat, Collectivités territoriales, Entreprises, Sociétés Civiles, Partenaires au Développement),
- Sur le plan entrepreneurial :
- l'entrepreneuriat sera la principal moteur de création de croissance et des richesses en France et en Afrique. A ce titre, la demande d'encouragement et d'incitation à l'entrepreneuriat va s'accroître,
 - l'entrepreneuriat à valeur ajoutée sera orienté vers la satisfaction des besoins vitaux, la technologie, l'ingénierie, l'entrepreneuriat médico-scientifique (dans des domaines tels que les protections sanitaires, les plateformes électroniques de télémédecine, de gestion des stocks et de distribution de médicaments), les infrastructures optimisant les flux physiques, humains et financiers, les activités logistiques, digitales, numériques ou liées aux applications de l'intelligence artificielle. A ce titre, les entrepreneurs et organisations patronales devront repérer les tendances de fond qui en résultent et s'adapter en conséquence,
 - l'application des méthodes Agile et le travail intelligent seront les facteurs clef de succès de l'entreprise Post Covid-19,

CONSEIL DES DIASPORAS AFRICAINES DE FRANCE (CDAF)

Association Loi 1901 n° W751252696

- Sur le plan politique :
 - la demande de transparence, d'informations fiables, d'idées nouvelles et partagées, de co-construction de solutions, et de relations politiques équilibrées respectueuses de la souveraineté des pays et de l'identité des nations et des peuples, sera accentuée,
 - la politique consistera davantage à outiller les citoyens afin de leur permettre de mieux comprendre leur environnement, leur territoire, leur pays, leur continent et le monde, et les interactions avec leur vie de tout les jours,
 - la démocratie participative (avec prise en compte des opinions publiques et des sociétés civiles dans les processus d'élaboration, d'adoption, d'exécution et de suivi de la norme) sera de plus en plus réclamée,

11. S'agissant des rapports avec les diasporas africaines :

- confirme la position du Centre d'Analyse, de Prévision et de Stratégie du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères de la France selon laquelle les diasporas africaines sont des interlocuteurs de premier plan dans la nouvelle donne Afrique – France,
- Recommande que la prise en compte des diasporas africaines dans les politiques publiques de France et des pays d'Afrique se traduise désormais dans les faits.

Fait à Paris, le 21 avril 2020

Serge Bakoa

Président d'Honneur de l'Association des Elus en France d'Origine ou de Nationalité Camerounaise
Président du CDAF

Samira Labidi

Présidente de l'Association Entreprendre au Maghreb
Vice-Présidente du CDAF

Mamadou Deme

Sénateur du Haut Conseil des Collectivités Territoriales du Sénégal
Président de l'Association Sénégal Développement
Secrétaire du CDAF

Solomon Ogbaji

Président de Nigeria In Diaspora Organisation-Europe-Chapitre France
Trésorier du CDAF

Djeneba Diaby

Présidente du Collectif Mali-Ko-Kele
Porte-Parole du CDAF

CONSEIL DES DIASPORAS AFRICAINES DE FRANCE (CDAF)

Association Loi 1901 n° W751252696

Avec les contributions médicales et scientifiques suivantes :

- **l'Association des Médecins Africains de France** présidée par le Docteur Juliette Tchuenbou (Gastro-entérologue et Cancérologue)
- **Professeur Bruno Eto** (Sciences du médicament et recherche)
- **Docteur Bakary Diallo** (Anesthésiste-Réanimateur)
- **Docteur Alhousseynou Sall** (Virologue)
- **Docteur Sophie Hounkanlin** (Pédiatre)
- **Docteur Fatma Bouvet de la Maisonneuve** (Psychiatre)

Avec la participation du **Docteur Rose Hilal** (Biologiste)

Rédaction : Serge Bakoa - Traduction : Solomon Ogbaji

Document pour tout public disponible sur www.nidoefrance.org